Image not found or type unknown

Non respect des consignes d'examen lors d'un oral

Par **Favid**, le **04/06/2024** à **11:49**

Bonjour, Je viens vers vous car j'ai été, avec mon groupe de travail, confronté à un problème.

J'ai passé le 28/05/24 un oral qui devait être basé sur un dossier écrit rendu le 13/05/24 comme indiqué dans le cahier des charges fourni par notre école de formation.
Les indications du cahier des charges mentionnaient "qu'une mise en situation professionnelle reconstituée qui devait prendre appui sur le dossier écrit collectif que vous avez réalisé, chacun des membres de l'équipe sera amené à conduire une réunion d'animation de référent"
De plus , à tour de rôle. Pendant 15 mn, chaque membre de l'équipe, à tour de rôle, devait tenir le rôle de l'animateur de réunion, face à au jury constitué de 2 ou 3 personnes.

Seulement le jour de l'oral, le jury nous indique avant le commencement de l'épreuve que l'oral portera sur un sujet qui n'était pas présent dans notre dossier et que nous avions rendu et que nous avions 30min pour le préparer et ensuite le présenter devant le jury.

Compte tenu de ces faits, puis-je contester la note (très mauvaise) obtenue lors de cet épreuve ? En vous remerciant, bien à vous

Par **Marck.ESP**, le **04/06/2024** à **17:39**

BIenvenue sur LegaVox

[quote]
prendre appui sur le dossier écrit collectif

[/quote]
Il n'y avait vraiment aucun rapport entre votre travail collectif et le sujet ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés